

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

N° 14734*03

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment neuf de 240 chambres de type Unité de Soins Longue Durée.
Ce projet s'inscrit dans l'enceinte du site du Centre Hospitalier Émile Roux de LIMEIL BREVANNES.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom POMMIER

Prénom Marc

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ASSISTANCE PUBLIQUE HOPITAUX DE PARIS Hôpitaux Universitaires Henri MONDOR

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

POMMIER Marc, Directeur des Investissements et de la Maintenance

RCS / SIRET

2	6	7	5	0	0	4	5	2	0	0	5	5	7
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Forme juridique Etablissement Public (Santé)

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
Catégorie n°39 - Travaux, constructions et opérations d'aménagement. a) Travaux, constructions, installations, qui créent une surface de plancher au sens de l'article R 111- 22 du code de l'urbanisme comprise entre 10 000 m ² et 40 000 m ² .	Surface de plancher estimée à 12 174 m ² Sur un terrain d'assiette de 222 720 m ² (parcelle AM 189)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Situé sur la commune de Limeil-Brevannes, l'hôpital à vocation gériatrique, Emile-Roux, a entrepris une vaste démarche de réorganisation de l'ensemble de son site. Notre projet s'inscrit dans le cadre de cette démarche de regroupement des activités en un pôle cohérent autour des bâtiments existants Calmette, Cruveilhier et du bâtiment cuisine qui les relie.

Il comporte deux volets principaux :

L'édification d'un bâtiment neuf accueillant 240 lits de Soins de Longue Durée, édifié sur six niveaux :

- un rez-de-chaussée bas accueillant des espaces techniques et de logistique ainsi que les vestiaires du personnel,
- Un rez-de-chaussée haut accueillant une première unité USLD de 32 lits, les espaces partagés et des locaux administratifs,
- Trois étages courants accueillant chacun une unité USLD de 60 lits,
- Un attique accueillant deux unités UHR de 14 lits chacune,

La réorganisation des flux patients et logistiques induits par cette opération donc le réaménagement de la cour logistique située au nord du bâtiment cuisine existant.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs de cette opération d'envergure sont les suivants :

- Assurer la cohérence d'ensemble du site, par le regroupement des activités et des patients (voir ci-dessus)
- Faciliter et optimiser les conditions de desserte, d'accès et de flux,
- Améliorer les conditions de prise en charge et d'accueil des patients. La nouvelle construction permettra notamment d'accueillir chaque résident en chambre individuelle. Les résidents sont actuellement accueillis dans les bâtiment USN dans des conditions non satisfaisantes. Ces bâtiments sont destinés à être cédés dans une démarche future de réaménagement du site, indépendamment de notre projet.
- Améliorer les conditions de sécurité et de travail pour le personnel et les usagers. Les nouveaux bâtiments sont plus compacts, plus fonctionnels.
- Maintenir une activité de qualité dans un cadre de vie agréable et sécurisant pendant et après les travaux. Notre projet s'installe, à distance, entre les bâtiments Calmette et Cruveilhier existants. Il permet la poursuite normale de l'activité de ces bâtiments pendant son édification.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux se dérouleront sur une période prévisionnelle de 23 mois.

Le projet s'effectuera au droit d'une zone enherbée et a usage de stationnements.

Le bâtiment s'intègre parfaitement sur le site et sur sa topographie initiale qui présente une zone amont dite RDC haut et une zone aval dite RDC bas.

Nos premières études indiquent la présence d'une nappe souterraine située très en profondeur vers 35/36NGF dans les alluvions de la Seine. Cette nappe ne devrait pas recouper les niveaux bas du projet (amont et aval). Une étude de suivi hydrogéologie est en cours.

Les fondations seront de types longrines et pieux conformément à l'étude géotechnique G1 PGC de Géotechnique Appliquée. L'opération comportera une structure béton : Dalles, voiles et poteaux. L'isolation du bâtiment est prévue par l'intérieur. A l'issue de la réalisation du bâtiment, ce dernier sera raccordé aux réseaux concessionnaires d'assainissements EU EV EP situés Avenue Marius Dantz. Dans le même temps, des espaces verts en pleine terre ainsi que deux patios végétalisés seront aménagés.

La gestion des eaux pluviales est réalisée via des techniques permettant de respecter le débit de fuite maximal fixé au PLU de 2L/s/ha. Des toitures végétalisées permettent entre autre l'abattement des 10 premiers mm de pluies ainsi que la collecte d'un maximum d'eau avant rejet au réseau en tenant compte de la faible perméabilité de notre sol.

Un suivi de chantier approfondi est prévu dans le cadre d'un objectif HQE dédié. Une charte "chantier à faible impact environnemental" sera imposée à toutes les entreprises de travaux. Ce document explicitera les mesures permettant entre autre de réduire les nuisances auprès des riverains, de valoriser les déchets de construction et d'éviter toute pollution de l'environnement.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La construction de notre bâtiment s'inscrit dans la continuité du programme de restructuration globale du site Émile Roux.

Notre nouveau bâtiment sera raccordé aux bâtiments existants via deux galeries fermées. L'accès à notre bâtiment s'effectuera depuis le Hall existant principal du bâtiment Calmette.

Une galerie logistique au RDC bas permettra de raccorder notre nouveau projet aux zones logistiques du bâtiment "cuisine et logistique" existant.

Il accueillera des résidents âgés avec possibilité d'assistance médicale par fluides médicaux distribués dans chaque chambre. Le personnel soignant et de maintenance ainsi que des familles et visiteurs seront également présents en phase exploitation.

Un étage dédié au dernier niveau sera consacré aux résidents particulièrement fragiles de type Alzheimer dans une section appelée "Unité de Vie protégée".

Les principaux flux logistiques (livraisons, repas et déchets) seront gérés sur le domaine privé du Site Emile Roux via des navettes internes.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire (dépôt prévisionnel mi juin 2021).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain d'assiette : parcelle AM 189	222 720 m ²
Surface de plancher :	12 174 m ²
Nombre de chambres :	240 chambres individuelles
Stationnement :	Pas de place de stationnement créés car le projet n'entraîne pas de hausse de capacité, les résidents sont actuellement accueillis sur site.

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Hôpital Émile ROUX
1, Avenue de Verdun
94450 Limeil-Brévannes

Coordonnées géographiques¹

Long. 0° 2' 45" 52" 220 Lat. 4° 8' 75" 07" 721

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___" ___"

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___" ___" Lat. ___° ___' ___" ___" ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non
4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est directement concerné par aucun espace protégé ou inventorié. Est à signaler une ZNIEFF située à 1km au Sud Est du site dans sa partie la plus proche. C'est une ZNIEFF de type II : "BOIS NOTRE-DAME, GROSBOIS ET DE LA GRANGE".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune mesure de protection ou d'inventaire (Natura 2000, Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope...) n'est située sur la zone d'étude et ses abords immédiats.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune mesure de conservation ou de classement en parc naturel n'est située sur la zone d'étude et ses abords immédiats. Est à signaler une réserve naturelle située à 18 km au Nord Ouest du site. Il s'agit de la Réserve Naturelle Régionale du bassin de la Bièvre.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Arrêté préfectoral 2013 n° 2362 - portant approbation du PPBE des infrastructures routières de l'Etat et des infrastructures ferroviaires de la RATP dans le Val-de-Marne. Notre projet ne se situe pas a proximité d'axes ou d'infrastructures identifiés dans cet arrêté.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inscription Monuments Historiques Partiellement aux abords de notre projet : Le colombier de l'ancien château de Brevannes (cad. AM 101) : inscription par arrêté du 25 janvier 1980. L'ancien château de Brevannes en totalité, ainsi que ses douves ; l'allée perspective bordée de tilleuls ; les façades et toitures de l'orangerie ; les façades et toitures de l'ensemble des bâtiments hospitaliers formant l'ancien quartier des Ménages et l'ancien quartier des Chroniques. (BASE MERIMEE)
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre projet ne se situe pas dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation d'après la base de données CARMEN.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Notre projet est hors zonage réglementaire lié au PPRI de la Marne et de la Seine. Notre projet se situe en zone "faiblement exposée" (B3) du plan de zonage concernant les mouvements de terrain. Le PPRI de la Marne et de la Seine approuvé par arrêté préfectoral n°2007/4410 du 12 novembre 2007. Le PPR Mouvements de terrain différentiels des sols approuvé par arrêté préfectoral n°2018/3846 du 21 novembre 2018.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la distance vis-à-vis du site et de l'absence de site BASIAS attenant au projet, aucun site BASIAS n'a été retenu comme potentiellement polluants via un transfert par les sols/eaux souterraines. De plus, le site s'inscrit dans un secteur urbanisé à vocation essentiellement résidentielle et présente peu d'infrastructures industrielles. Le site répertorié BASOL le plus proche se situe à plus de 1,5km. Compte tenu de cette distance, le site n'a pas été retenu comme une source potentielle de pollution.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre projet ne se situe pas dans une ZRE d'après la cartographie Carmen.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre site ne se situe pas dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle. Le captage le plus proche étant l'AAC BV DE L'YERRES 1
Dans un site inscrit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment dit "Carré KUSS" édifié sur le site de l'hôpital Émile Roux, face à notre projet, est protégé au titre des Monuments Historiques. Une partie du Parc de l'hôpital est repérée comme élément remarquable du paysage. Notre projet bénéficie donc d'un cadre privilégié, il s'inscrit avec soin et respect dans ce contexte. Il n'est pas repéré de site "inscrit" sur la cartographie CARMEN.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site Natura 2000 n'est repéré sur la commune de LIMEIL BREVANNES.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	D'après les services ICPE de la préfecture du Val-de-Marne (94), le site est un site classé pour la protection de l'environnement (ICPE). Le dossier est référencé 9436479 et correspond au centre hospitalier Emile Roux sis 48 rue Henri Barbusse à Limeil-Brévannes dans son intégralité. Toutefois, l'ensemble des activités classées se situent en dehors de la zone concernant notre projet.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'est pas prévu de prélèvement d'eau pour le projet.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	D'après la notice de la carte géologique de Corbeil-Essonnes au 1/50 000ème et les données de la Banque du sous-sol, la première nappe attendue dans le sous-sol est la nappe des alluvions de la Seine. Un niveau de nappe stabilisé au sein des alluvions a été relevé vers 36,00 NGF. Il ne devrait pas intercepter le plancher bas de notre niveau de projet semi-enterré situé vers 40m NGF.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La création d'un niveau semi-enterré en RDJ va engendrer l'excavation d'une partie du terrain qui présente déjà naturellement un niveau variable en pente douce. Les déblais seront autant que possibles réemployés en remblais suivant conclusions des rapports de sols.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme pour tous projets de construction, le projet pourra faire appel à des matériaux d'origine extérieure notamment pour la réalisation des voiries extérieures. Une partie des terres du site en déblais seront également évacués le cas échéant (Sols impropres à la construction des bâtiments et des voies).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise de construction est située sur un espace en grande partie déjà imperméabilisé par des voiries et stationnements en enrobés. Notre projet va permettre la création de jardins et patios végétalisés. Des toitures végétalisées sont prévues pour les zones de terrasses ne disposant pas d'équipements techniques.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Non concerné.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Notre projet s'implante sur une zone non bâtie.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'emprise de la construction est située sur un terrain essentiellement imperméabilisé en enrobés. Une large place est laissée aux espaces verts en pleine terre sur le site via deux jardins résidents aménagés, deux patios arborés et des toitures végétalisées
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'installation nucléaire dans un rayon de 20 km. Une canalisation de matière dangereuse (GAZ NATUREL) est située à moins de 1km de l'opération mais n'est pas à proximité directe du projet. Pas de sites pollués à proximité. Installations classées recensées dans un rayon de 1000 m : 0.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans une zone couverte par le PPRI sur la commune de LIMEIL BREVANNES. Risque sismique très faible. Potentiel Radon de la commune : Faible Risque de mouvements de terrain : Faible
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	- Trafic de visiteurs et personnel - Trafic logistique pour approvisionnement de l'établissement - Navettes logistiques entre l'établissement et le centre hospitalier (livraisons, repas, consommables etc...) L'établissement vient en vue du remplacement d'un autre établissement situé sur le site existant. Il n'y aura donc pas de report de trafic depuis une autre partie de la commune.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les bruits seront liés à la période de travaux et à la fréquentation supplémentaire des voies du centre hospitalier pour accéder au projet. En phase exploitation, l'établissement ne sera pas source de nuisances sonores. Dans sa conception, l'établissement sera conforme aux prescriptions réglementaires liées aux nuisances sonores pour assurer le confort des utilisateurs. Le projet se situe en dehors des zones de bruits du Plan d'exposition du bruit de l'aérodrome PARIS-ORLY.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'est pas prévu de cuisine (Pas de préparation alimentaire dans notre bâtiment). Les locaux déchets seront fermés et ventilés.</p> <p>Le bâtiment n'est pas concerné par des nuisances olfactives non plus.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Pendant la période de travaux, des vibrations seront générées par les engins de chantiers et seront limitées dans le temps et l'espace.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses seront limitées à l'éclairage des espaces publics. Ils seront composées de faisceaux lumineux directionnels (orientés vers le sol) et programmés.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'air vicié généré par les activités sera traité par des filtres avant rejet dans l'air extérieur.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux usées et les eaux vannes seront rejetés dans le réseau concessionnaire sur un nouveau raccordement Rue Marius Dantz.</p> <p>Les eaux de ruissellement du projet seront collectées vers un bassin de rétention enterré en prenant en compte un abattement des 10 premiers millimètres de pluie (petites pluies).</p> <p>Les eaux seront régulées en respectant le débit de fuite maximal imposé par le PLU de 2 L/s/ha maximum. Le rejet régulé se fera dans le réseau pluvial existant Rue Marius Dantz.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La production de déchets sera de type ordures ménagères dans le cadre de l'activité de l'établissement. Il est prévu le tri des déchets conformément aux préconisations du prestataire de collecte communale.</p> <p>Une part faible de déchets de type DASRI sera évacuée via des filières spécifiques déjà en place dans le cadre des activités du Site Emile Roux.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur une enrobés et enherbement. Il n'y est pas recensé d'espèces floristiques remarquables.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet s'implante sur l'emprise d'un parc de stationnement et d'une cour de livraison existants. Il comprend une modification des circuits logistiques et de livraison qui libèrent ces espaces de toute contrainte. Les activités de soins du site seront renforcés grâce aux nouvelles chambres créées avec fluides médicaux. Ces équipements seront source de développement économique pour la Ville et permettra de recentrer une partie de l'activité du Site Émile Roux.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site hospitalier existant Émile Roux comprenant plusieurs bâtiments existants a vocation principalement gériatrique. Il prend en charge les patients âgés, polypathologiques et en perte d'autonomie.

Notre projet s'inscrit dans le cadre d'une réorganisation globale du site dans le but de regrouper les USLD (Unités de Soins Longue Durée).

Le projet concerne plus précisément, au titre de l'humanisation et de la mise aux normes ainsi que du repositionnement de l'institution sur ses missions de soins, la création au sein du site existant Emile Roux, d'un bâtiment neuf en extension des bâtiments Calmette et Cruveilhier existants permettant d'accueillir 240 lits SLD (Soin Longue Durée) conformément aux engagements pris avec l'Agence Régionale de Santé.

Une galerie de liaison permettra de relier notre nouveau bâtiment aux bâtiments existants attenants afin de créer un ensemble cohérent.

Nous n'avons pas retrouvé de décisions ou d'avis de l'autorité environnementale sur les bases de données du site de la DRIEAT Ile de France.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

Sans Objet.

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet sera construit en partie sur des surfaces déjà largement imperméables (stationnement/voirie) avec quelques parties engazonnées.

Bien que notre bâtiment recréera une surface imperméable de fait, sa conception compacte permettra de limiter son emprise au sol. Nous prévoyons l'aménagement de deux jardins accessibles aux résidents, d'un jardin accessible au personnel et visiteurs, de deux patios végétalisés et des toitures terrasses végétalisées. Les espèces plantées favoriseront le développement des écosystèmes.

Nous prévoyons la mise en œuvre d'un semi a levée rapide qui limitera le développement d'espèces végétales exotiques et la plantation d'espèces prairiales d'origine locales.

La valorisation des espaces naturels et de la biodiversité prévu sur le projet permettra au Groupe Hospitalier HU HENRI MONDOR d'accueillir les futurs résidents de l'USLD (Unité Soins Longue Durée) dans les meilleures conditions d'épanouissement en associant nature et activité médico-sociale.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

[Empty space for explanation]

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

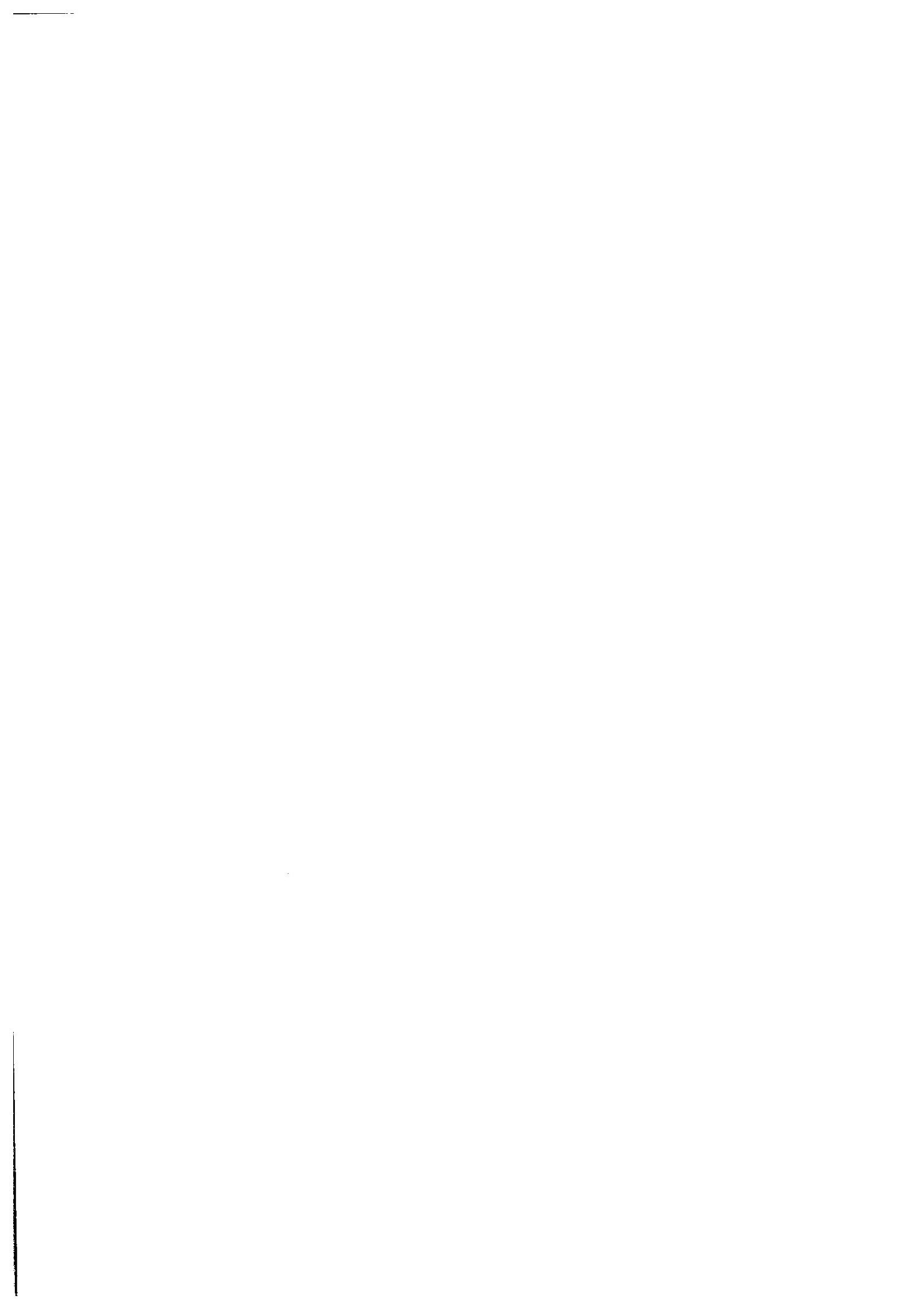
Créteil

le,

7 juin 2011

Signature

Hôpitaux Universitaires Henri Mondor
Marc POMMIER - Directeur de la DITIME
(Direction des Investissements, Travaux, Ingénierie
Maintenance & Equipements)
Tél. : 01 49 81 20 08 / Fax : 01 49 81 41 04

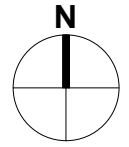




PLAN DE SITUATION 1 : 16.000

LEGENDE

- - - - - Limite du site de l'hôpital Emile-Roux
- Projet
- - - - - Limites municipales



Agence Catherine Dormoy <small>architectes</small>		Construction d'un nouveau bâtiment d'Unités de Soins de Longue Durée sur le site de l'Hôpital Emile Roux			
		Etude de cas par cas Plan de situation			
ARC	CDA	PC	25/05/2021	1 : 16000	Anx. 2
Lot	Emetteur	Phase	Date	Echelle	Numero



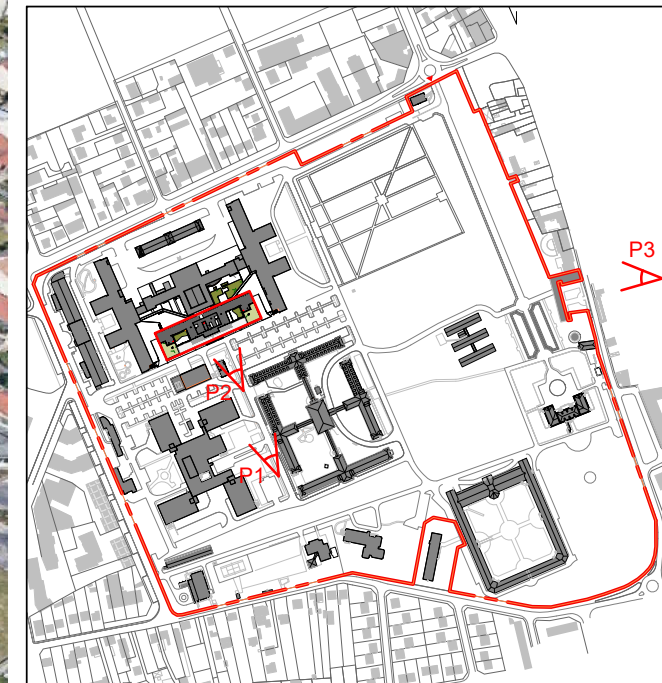
P1 - PHOTOGRAPHIE ENVIRONNEMENT PROCHE - 2021



P2 - PHOTOGRAPHIE ENVIRONNEMENT PROCHE - 2021



P3 PHOTOGRAPHIE PAYSAGE LONTAIN - 2021



Agence Catherine Dormoy
architectes

Construction d'un nouveau bâtiment d'Unités de Soins de Longue Durée sur le site de l'Hôpital Emile Roux

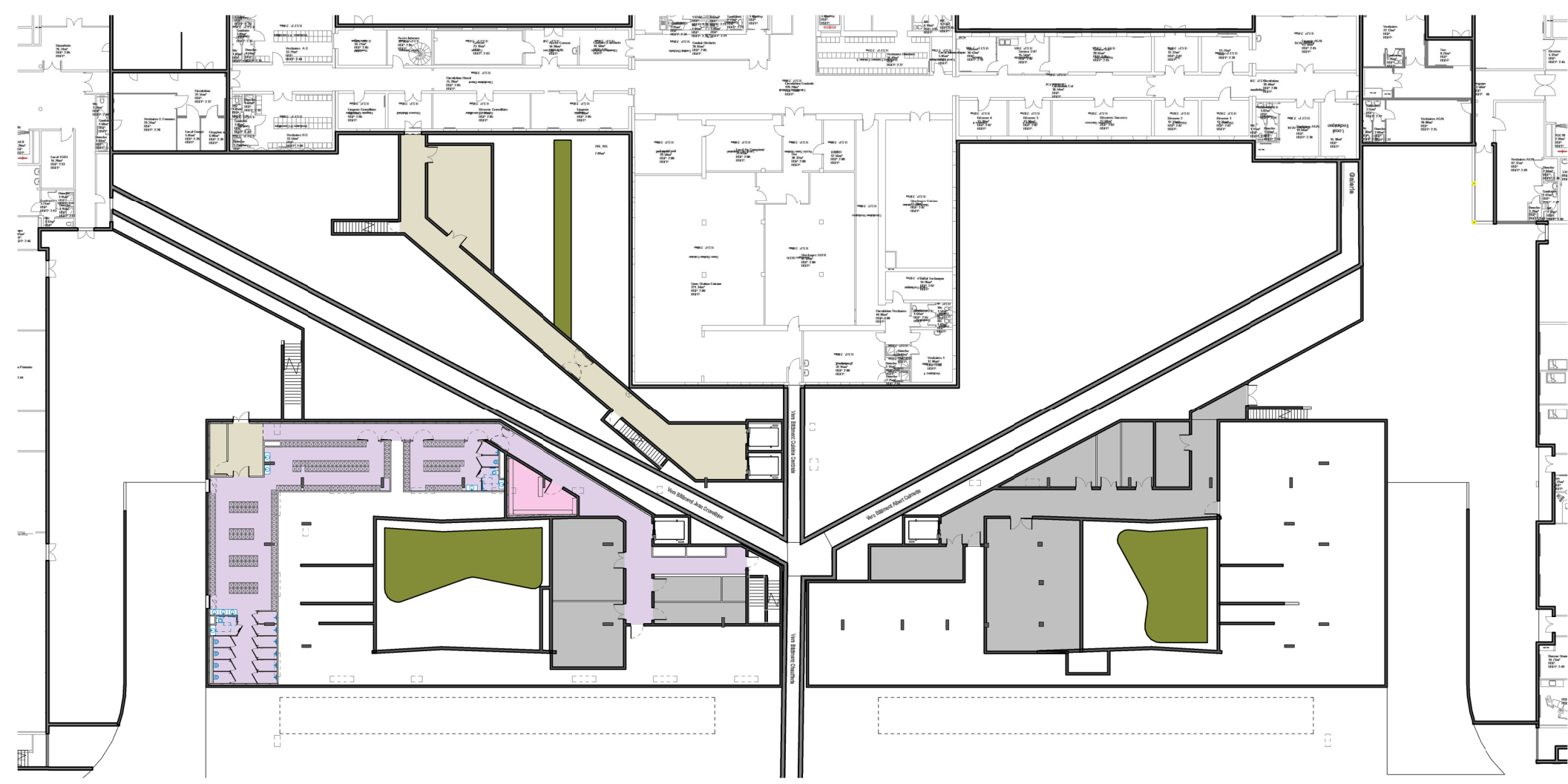
Etude de cas par cas

Ph. environnement proche - paysage lointain

ARC	CDA	PC	25/05/2021	-	Anx. 3
Lot	Emetteur	Phase	Date	Echelle	Numero



Plan du RCH
1 : 500



Plan du RCB
1 : 500



Agence Catherine Dormoy architectes	Construction du nouveau bâtiment d'Unité de Séjour de Longue Durée sur le site de l'hôpital Emile Roux				
	Etude de cas par cas				
	Plans des Rez-de-chaussée Haut et Bas				
ARC	CDA	PC	25/05/2021	1 : 500	Anx 4a
Lot	Emetteur	Phase	Date	Echelle	Numero



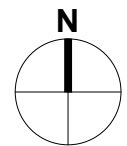
Plan du R04
1 : 500



Plan des étages courants
1 : 500



Agence Catherine Dormoy architectes	Construction du nouveau bâtiment d'Unité de Séjour de Longue Durée sur le site de l'hôpital Emile Roux				
	Etude du cas par cas				
	Plans des étages				
ARC	CDA	PC	25/05/2021	1 : 500	Anx 4b
Lot	Emetteur	Phase	Date	Echelle	Numero



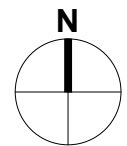
LEGENDE

- - - Limite de site de l'Hôpital Emile Roux
- ▶ Accès public
- - - Emprise projet

Inscription à l'inventaire des Monuments Historiques

- [] Arrêté du 3 septembre 2002
- [] Arrêté du 25 janvier 1980
- Arbre existant supprimé

Agence Catherine Dormoy <small>architectes</small>		Construction d'un nouveau bâtiment d'Unités de Soins de Longue Durée sur le site de l'Hôpital Emile Roux			
		Etude de cas par cas Plan des abords			
ARC	CDA	PC	25/05/2021	1 : 2000	Anx 5
Lot	Emetteur	Phase	Date	Echelle	Numero



LEGENDE

- - - Limite de site de l'Hôpital Emile Roux
- ▶ Accès public
- - - Emprise projet
- Inscription à l'inventaire des Monuments Historiques
- [] Arrêté du 3 septembre 2002
- [] Arrêté du 25 janvier 1980
- Arbre existant supprimé

Agence Catherine Dormoy <small>architectes</small>		Construction d'un nouveau bâtiment d'Unités de Soins de Longue Durée sur le site de l'Hôpital Emile Roux			
		Etude de cas par cas			
Plan des abords					
ARC	CDA	PC	25/05/2021	1 : 2000	Anx 5
Lot	Emetteur	Phase	Date	Echelle	Numero

